

18 janvier 2018

Original: anglais

(18-0484) Page: 1/1

## Comité de l'évaluation en douane

## NOTIFICATIONS AU TITRE DE LA DÉCISION A.3 CONCERNANT L'INTERPRÉTATION DE L'ACCORD SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE VII DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE DE 1994

## NOTIFICATION CONCERNANT LE TRAITEMENT DES MONTANTS DES INTÉRÊTS

## MALAISIE

La communication ci-après, datée du 8 janvier 2018, est distribuée à la demande de la délégation de la Malaisie.

La Malaisie a mis en œuvre la Décision du Comité de l'évaluation en douane relative au traitement des montants des intérêts lors de la détermination de la valeur en douane des marchandises importées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000.